



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

**Institut^{inter}
Régional
pour la Santé**
PRÉVENTION

Annexe 1
ACCORD-CADRE 2026-03
LOT N° 1 : RÉFECTION DE SOL
DESCRIPTIF TECHNIQUE TRAVAUX

Seul l'exemplaire de ce document détenu dans les archives de l'UC-IRSA fera foi

Pouvoir adjudicateur :

UC-IRSA - Union de caisses-Institut inter-Régional pour la Santé

M Benoit REMARS

45 rue de la Parmentière

B.P 122

37521 LA RICHE

Procédure établie en application :

De l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Du décret 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique,

Des dispositions de l'arrêté du 19 juillet 2018, portant règlement sur les marchés des Organismes

de Sécurité Sociale du Régime Général

Table des matières

PARTIE 1 : DISPOSITIONS GENERALES	3
1. PREAMBULE	3
2. PRESCRIPTIONS GENERALES	3
2.1. ETENDUE DES TRAVAUX*	3
2.2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS	3
2.3. PREPARATION	3
2.4. CALEPINAGE	3
2.5. JONCTIONS AVEC LES AUTRES REVETEMENTS DE SOL	3
2.6. JOINTS DE FRACTIONNEMENT ET PERIPHERIQUES	4
2.7. NETTOYAGE ET PROTECTION	4
3. DESCRIPTION DES OUVRAGES	4
3.1. DEPOSES	4
3.2. PREPARATION DES SOLS	4
3.3. REVETEMENT DE SOL PVC ACOUSTIQUE U4 P3 EN LES	4
3.4. BARRES DE SEUIL	5
3.5. PROFILÉ DE TRANSITION	5
3.6. DOSSIERS DOE	5

PARTIE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

1. PREAMBULE

Le présent descriptif ne peut pas contenir l'énumération intégrale, rigoureuse et une description détaillée de tous les matériaux, des ouvrages, détails et accessoires à mettre en œuvre.

Il est donc entendu que seront pris en dans son marché forfaitaire, non seulement tous les travaux indiqués, mais aussi ceux qui sont implicitement nécessaires à la réalisation et aux parfaits achèvements des ouvrages en intégrant dans chacun des postes mentionnés toutes les sujétions et prestations nécessaires qui s'y rattachent, même si elles n'en font pas l'objet d'une description exhaustive.

L'ensemble des prestations du descriptif et celles nécessaires au parfait achèvement des travaux seront inclus dans la proposition de prix de l'entreprise.

2. PRESCRIPTIONS GENERALES

2.1. ETENDUE DES TRAVAUX*

Les travaux concernent la réfection des revêtements de sol de 7 zones de bureaux, pour une surface totale estimée à 73 m². Ces zones sont repérées sur l'annexe 3 « Plan des locaux » :

Bureau	Surface
Salle de consultation S-0-02	1.26 m ² (reprise de sol)
Salle de consultation S-0-03	13.93 m ²
Salle de consultation S-0-04	15.20 m ²
Salle de consultation S-0-05	13.93 m ²
Salle de consultation S-0-06	11.59 m ²
Salle de prélèvement S-0-08	8.49 m ²
Salle de prélèvement S-0-09	8.49 m ²

2.2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra tous les ouvrages nécessaires à la réalisation des travaux visés et notamment :

- Les relevés, états des lieux de l'existant ainsi que la connaissance des lieux
- Toutes les plus-values dues aux sujétions diverses d'exécution,
- Dépose et évacuation du revêtement de sol souple PVC existant
- Le nettoyage soigné des supports avant exécution de pose des revêtements,
- Tous les travaux préparatoires nécessaires à la planéité du support et à la pose des revêtements,
- Fourniture et pose d'un nouveau revêtement de sol conforme aux spécifications précisées dans le présent document.
- Pose des plinthes assorties
- Les coupes, découpes, autour des ouvrages (canalisations, menuiseries etc...)
- Les ajustements et tous raccords après le passage des autres corps d'états,
- La protection normale des revêtements,
- Le nettoyage soigné et enlèvement des traces de colle et de ciment sur les revêtements et également sur les ouvrages autres (tels que plinthes, partie basse des portes etc...)

Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état d'achèvement, de finition et de propreté, le chantier sera nettoyé au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les déchets résultant des travaux propres au présent lot, enlevés et évacués en filière de traitement agréé avec bordereau d'élimination.

2.3. PREPARATION

L'entreprise devra toutes les préparations nécessaires et permettant de poser ses ouvrages dans des conditions conformes aux DTU et règlements afin d'assurer une durabilité en particulier les nettoyages, couches d'accrochage, etc.

2.4. CALEPINAGE

L'entrepreneur se conformera aux directives du Maître d'ouvrage sur les dispositions esthétiques des ouvrages à livrer.

2.5. JONCTIONS AVEC LES AUTRES REVETEMENTS DE SOL

Le raccordement avec un autre revêtement de sol se fera au droit des seuils de portes à mi-feuillure des portes.

2.6. JOINTS DE FRACTIONNEMENT ET PERIPHERIQUES

Des joints périphériques doivent être prévus pour tous les locaux de plus de 7.00 m².

2.7. NETTOYAGE ET PROTECTION

Immédiatement après leur pose, les revêtements de sols et de murs seront soigneusement nettoyés à l'aide de produits adéquats, et le présent lot en assurera la protection jusqu'à la réception.

Dans certains cas l'Entrepreneur du présent lot sera amené à mettre en place une protection contre les chocs et les salissures, cette protection pourra être en panneaux de bois ou simple polyane, suivant les risques encourus. Dans tous les cas il se conformera aux directives de la coordination des travaux.

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1. DEPOSES

Travaux comprenant :

- Dépose des revêtements de sols existants ;
- Dépose le plus propre possible pour permettre les reprises et "rustines" ;
- Évacuation de l'ensemble provenant des déposes en filère de traitement agréé, compris frais de transport et de décharge filières légales d'éliminations.

Localisation : Sur tous les sols existants des zones à traiter.

3.2. PREPARATION DES SOLS

Travaux comprenant :

- Vérification du bon état des supports existants et reprise des chapes si nécessaire compris refouillement au préalable ;
- Grattage et enlèvement de la colle ;
- Application d'un primaire d'accrochage ;
- Ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan ;
- Ragréage P3 non adjuventé de minimum 3 mm d'épaisseur (et rattrapage de niveau si nécessaire) ;
- Autres applications suivant recommandations spécifiques du fabricant.

Localisation : Sur tous les sols existants des zones à traiter.

3.3. REVETEMENT DE SOL PVC ACOUSTIQUE U4 P3 EN LES

Travaux comprenant :

- Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC en lés de 2 mètres type Sarlon Primeo 43/33 de chez Forbo ou équivalent ;
- Pose en lés inversés ou non suivant les décors ;
- Coupe soignée au droit des parties éventuellement conservées ;
- Collage avec émulsion acrylique préconisée par le fabricant ;
- Soudure des joints à froid ou à chaud de 2 à 3 mm d'épaisseur ;
- Mise en œuvre suivant autres prescriptions spécifique du fabricant.

Spécifications techniques du revêtement :

- Certifié QB UPEC.A+ : n°304-029.1
- Classé U4P3E2/3C2
- Epaisseur : 3.4 mm
- couche d'usure compacte transparente 0.67 mm, avec armature en voile de verre sur dossier de mousse renforcée
- Résistance à l'abrasion : Groupe T
- Protection de surface polyuréthane OVERCLEAN
- Efficacité acoustique certifiée : $\Delta L_w = 19$ dB
- Poinçonnement rémanent moyen : 0,10 mm, selon norme NF EN ISO 24343-1
- Résistance au glissement : R9
- Réaction au feu : Cfl-s1 - Rapport du CSTB N° RA10- 0431 Stabilité dimensionnelle : < 0,10 %
- Propriétés électrostatiques : Antistatique-Classe 1

- Coloris et Motifs au choix du Maître d’Ouvrage et du Maître d’Œuvre

Sépcificité pour la reprise de revêtement de la salle S-0-02

- Remplacement à l’identique du revêtement déposé, pose collée suivant prescriptions du fabricant ;
- Coloris et teintes proches de l’existant.

Localisation : Salles de consultation S-0-03 à S0-09 (sol complet) Salle S-0-02 (Reprise partielle)

3.4. BARRES DE SEUIL

Travaux comprenant :

- Fourniture et pose de seuils en acier inox satiné.
- Pose vissée, chevilles scellées au sol.
- Compris toutes sujétions de découpe et de mise en œuvre.

Localisation : Sur chaque emplacement de porte des salles de consultation S-0-03 à S0-09 (portes vers circulation et portes de distribution interne)

3.5. PROFILÉ DE TRANSITION

Travaux comprenant :

- Fourniture et pose de profilés de transition en inox brossé d’une épaisseur 4mm
- Mise en œuvre par scellement de la partie horizontale sous la rive du revêtement de sol souple

Localisation : Entre les deux revêtements de sol de la salle S-0-02 si reprise différente du sol existant.

3.6. DOSSIERS DOE

L'entrepreneur réalisera et fournira au Maître d'Ouvrage en fin de chantier le Dossier des Ouvrages Exécutés au format papier et sur support informatique, comprenant :

- Les certificats de garantie
- Les certificats de conformité des installations
- Fiches et avis techniques du CSTB des matériaux et éléments de construction
- PV de classement acoustique
- PV de classement au feu
- La nomenclature du matériel installé avec indications du fournisseur
- Notice d'emploi et d'entretien des équipements